La table claudienne

La table claudienne est un ensemble de deux plaques de bronze, découvert dans le quartier de a Croix Rousse à Lyon en 1528, et reproduisant un discours de l'empereur Claude (41-54 ap. J.-C.) au Sénat romain en 48. Le propos de l'empereur est de demander un plein droit de citoyenneté pour les élites des peuples de la Gaule¹.

Première colonne:

« Ceres, je prévois l'objection qui, se présentant à la pensée de tous, me sera la première opposée... Mais ne vous révoltez pas contre la proposition que je fais, et ne la considérez point comme une nouveauté dangereuse. Voyez plutôt combien de changements ont eu lieu dans cette cité, et combien, dès l'origine, les formes de notre République ont varié. »

« Dans le principe, des rois gouvernent cette ville, il ne leur est point arrivé cependant de transmettre le pouvoir à des successeurs de leur famille; d'autres sont venus de dehors, quelques-uns furent étrangers. C'est ainsi qu'à Romulus succéda Numa venant du pays des Sabins, notre voisin sans doute, mais alors un étranger pour nous. De même à Ancus Marcius succéda Tarquin l'Ancien qui, à cause de la souillure de son sang (il avait pour père Demarathe de Corinthe, et pour mère une Tarquinienne de race noble il est vrai, mais que sa pauvreté avait obligée à subir un tel époux), se voyait repoussé dans sa patrie de la carrière des honneurs ; après avoir émigré à Rome, il en devint roi. Fils de l'esclave Ocrésia, si nous en croyons nos historiens, Servius Tullius prit place sur le trône entre ce prince et son fils ou son petit-fils, car les auteurs varient sur ce point. Si nous suivons les Toscans, il fut le compagnon de Cœlius Vivenna, dont il partagea toujours le sort. Chassé par les vicissitudes de la fortune avec les restes de l'armée de Cœlius, Servius sortit de l'Etrurie et vint occuper le mont Cœlius, auquel il donna ce nom en souvenir de son ancien chef; lui-même changea son nom, car en étrusque, il s'appelait Mastarna et prit le nom que j'ai déjà prononcé, de Servius Tullius, et il obtint la royauté pour le plus grand bien de la République. Ensuite, les mœurs de Tarquin et de ses fils les ayant rendus odieux à tous, le gouvernement monarchique lassa les esprits, et l'administration de la République passa à des consuls, magistrats annuels. »

« Rappellerai-je maintenant la dictature, supérieure en pouvoir à la dignité consulaire, et à laquelle nos ancêtres avaient recours dans les circonstances difficiles qu'amenaient nos troubles civils ou des guerres dangereuses, ou les tribuns plébéiens, institués pour détendre les intérêts du peuple ? Passé des consuls aux décemvirs, le pouvoir, lorsqu'il fut ôté au décemvirat, ne revint-il pas aux consuls ? La puissance consulaire ne fut-elle pas ensuite transmise tantôt a six, tantôt à huit tribuns militaires ? Dirai-je les honneurs, non seulement du commandement, mais encore du sacerdoce, communiqués plus tard au peuple ? Si je racontais les guerres entreprises par nos ancêtres et qui nous ont fait ce que nous sommes, je craindrais de paraître trop orgueilleux et de tirer vanité de la gloire de notre empire, étendu jusqu'au-delà de l'océan ; mais je reviendrai de préférence à cette ville... »

Deuxième colonne:

« Sans doute, par un nouvel usage, le divin Auguste mon grand-oncle et Tibère César, mon oncle, ont voulu que toute la fleur des colonies et des municipes, c'est-à-dire que les hommes les meilleurs et les plus riches fussent admis dans cette assemblée. Mais quoi donc ? Est-ce qu'un sénateur italien n'est pas préférable à un sénateur provincial ? Ce que je pense sur ce point, je le montrerai, si cette partie de ma proposition comme censeur est approuvée ; mais je ne pense pas qu'on doit exclure du Sénat les habitants des provinces, s'ils peuvent lui faire honneur. »

« Voici cette très illustre et puissante colonie des Viennois, qui depuis déjà longtemps envoie des sénateurs à cette assemblée. N'est-ce pas de cette colonie qu'est venu, parmi plusieurs,

¹ Cf. Tacite, Annales, XI, 23-24

Lucius Vestinus, rare ornement de l'ordre équestre, pour qui j'ai une affection toute particulière et qu'en ce moment je retiens près de moi pour mes propres affaires? Je vous en prie, honorez ses fils des premières fonctions du sacerdoce, pour qu'ils puissent, avec les années, avancer dans les dignités. Qu'il me soit permis de taire comme infâme le nom de ce voleur que je déteste, de ce prodige en palestrique, qui fit entrer le consulat dans sa maison avant même que sa colonie eut obtenu le droit entier de cité romaine. Je puis en dire autant de son frère, digne de pitié peut-être, mais devenu indigne par ce malheur de pouvoir être un sénateur en état de vous seconder. »

« Mais il est temps, Tibère César Germanicus, de découvrir aux Pères Conscrits à quoi tend ton discours, car déjà tu es parvenu aux extrêmes limites de la Gaule Narbonnaise. »

« Tous ces jeunes hommes distingués sur qui je promène mes regards, vous ne regrettez pas davantage de les voir au nombre des sénateurs, que Persicus, homme de race noble et mon ami, ne regrette de lire sur les portraits de ses ancêtres le nom d'Allobrogique! Si donc vous reconnaissez avec moi qu'il en est ainsi, que vous reste-t-il à désirer encore, si ce n'est que je vous fasse toucher du doigt que le sol lui-même, au-delà des limites de la province Narbonnaise, vous envoie des sénateurs, alors que nous n'avons pas à nous repentir de compter des Lyonnais parmi les membres de notre ordre ? C'est avec hésitation, il est vrai, Pères Conscrits, que je suis sorti des limites provinciales qui vous sont connues et familières; mais il est temps de plaider ouvertement la cause de la Gaule chevelue. Si l'on m'objecte cette guerre qu'elle a soutenue pendant dix ans contre le divin Jules, j'opposerai cent années d'une fidélité inviolable et de dévouement dans un grand nombre de circonstances critiques où nous nous sommes trouvés. Lorsque Drusus, mon père, soumit la Germanie, ils assurèrent sa sécurité en maintenant le pays derrière lui dans une paix profonde, et cependant, lorsqu'il fut appelé à cette guerre, il était occupé à faire le cens en Gaule, opération nouvelle et hors des habitudes des Gaulois. Nous ne savons que trop combien cette opération est encore difficile pour nous, bien qu'il ne s'agisse de rien autre que d'établir publiquement l'état de nos ressources !...2 »



² CIL XIII, 1668, traduction Catalogue Sommaire des Musées de la Ville de Lyon, 1887, p. 92-95.